

ASSEMBLÉE NATIONALE

11 mars 2019

SYSTÈME DE SANTÉ - (N° 1681)

Adopté

AMENDEMENT

N ° AS1588

présenté par
M. Mesnier, rapporteur

ARTICLE 19

À l'alinéa 15, après le mot :

« ordonnances »,

insérer les mots :

« prévues aux I à IV ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de précision rédactionnelle.